

Journal du Cultivateur,

ET

PROCÉDÉS

DU

Bureau d'Agriculture du Bas-Canada.

Vol. IV. No. 8, Montréal, Decembre, 1856.

FRANC DE PORT.

Prix 2s 6d par année, payable d'avance.

Journal du Cultivateur.

Nous sommes autorisé à dire que le Ministre d'Agriculture a étendu le temps pour recevoir les Essais sur le Charançon, le Cousin, etc., du 15 de Janvier au 15 d'Avril prochain.

Nous sommes obligé de remettre plusieurs articles au mois prochain.

Bureau de d'Agriculture pour le Bas-Canada.

Les membres de la Chambre d'Agriculture se sont réunis à leurs Salles, dans cette Cité, Mercredi, le 29 d'Octobre, 1859.

Messieurs présents :—R. N. Watts, écr., Président; Major Campbell, C.B., John Yule, écr., Dr. Taché, M.P.P., et le Principal Dawson du Collège McGill.

Le Président ayant pris le fauteuil, le Secrétaire mit devant le Bureau une liste des différents sujets pour sa consideration et sa décision, avec les différents documents qu'y avaient rapport, régulièrement marqués et numérotés.

1. La Société d'Horticulture de Montréal,—une liste de membres souscripteurs envoyée à l'Office du Bureau, dans le but d'obtenir une part de l'octroi du gouvernement à la Société du Comté sous les dispositions de l'Acte 19 Vic., chap. 47. Il fut ordonné que le Secrétaire de la Société d'Horticulture fut prié de faire son application suivant l'Acte 19 Viet., chap. 47, sec. 4, et si elle est trouvée correcte, la société

recevra ce à quoi elle aura droit, et la balance sera transmise à la Société d'Agriculture de Montréal.

2. Application du Comté de Soulanges pour la sanction de l'organisation d'une Société d'Agriculture pour ce Comté. Devant être informé que l'application est accordée, et que la Société viendra en opération l'année prochaine.

3. Application de M. Chagnon pour la sanction de la formation d'une Société d'Agriculture pour la Paroisse de St. Polycarpe, dans le Comté de Soulanges. Le Secrétaire fut chargé de répondre que cette application ne peut pas être entretenue, vu qu'elle n'est faite que par une parti. du comté.

4. Application de M. Guilbeault, de Joliette, pour la sanction d'une Société d'Agriculture pour ce comté. Le Secrétaire fut chargé de prier M. Guilbeault de référer à sa lettre du 10 Oct. Le Bureau n'ayant devant lui aucuns documents pour montrer la formation de la Société en Avril dernier, ou aucun rapport d'organisation ou l'élection des officiers, ne peut que référer l'applicant à l'Acte 16 Vic., chap. 18, et 19 Vict., chap. 47, pour l'information de la manière d'établir une Société.

5. Application du Comté de Pontiac pour la sanction d'une Société d'Agriculture dans ce comté. Réponse par le Secrétaire le 10 d'Octobre, 1856. La réponse fut approuvée par le Bureau.

6. La communication du Comité pour diriger la célébration à l'occasion de l'ouverture du Grand Tronc de Chemin de Fer. Le comité devant être prié de suggérer de quelle manière le Bureau peut co-opérer,

et de l'informer que les pavillons appartenant au Bureau étaient à sa disposition.

7. Application de C. A. Bailey pour être payé d'un double prix pour son Taureau de Durham, auquel il fut accordé un premier prix à la dernière Exhibition Provinciale a Trois-Rivières. Le Secrétaire lui avait déjà demandé, le 24 du courant, d'envoyer un certificat de son achat et de son importation.

8. Communication de George Hagar, écr., ayant rapport à une machine à couper et à faucher combinée. Aucune réponse nécessaire.

9. Communication de J. G. Barthe, écr., Sec.-Trésorier du Conseil Municipal des Trois-Rivières, touchant les £250, courant, promis par cette Corporation pour ajouter aux fonds pour la dernière Exhibition Provinciale. Le Secrétaire fut chargé d'informer M. Barthe que sa lettre avait été mise devant le Bureau, d'exprimer le regret du Bureau de voir qu'il y avait eu tant de retard, et de requérir un règlement de la réclamation afin de terminer les affaires de l'exhibition.

10. Communication de Thos. Christie, écr., Sec.-Trés. de la Société d'Agriculture, No. 2, de Sherbrooke, touchant différents abus, etc., etc. Le Secrétaire fut chargé d'accuser reception de sa communication et de l'en remercier, et de le prier d'amener le sujet plus particulièrement devant le Bureau dans une occasion future, avec autant de preuves que possible des allégués de sa communication.

11. Contrat avec M. H. Ramsay. Devant rester comme il est.